

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de réfection couche de roulement réalisés par l'Entreprise COLAS - rue De L, Ecl Saint-Bertin, 62500 Saint-Omer.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La route sera barrée rue Pasteur, rue Albert Thomas, rue Broncquart et rue Victor Hugo le **Lundi 9 Décembre 2024**.

Article 2 : La circulation sera interdite rue Pasteur, rue Albert Thomas, rue Broncquart et rue Victor Hugo le **Lundi 9 Décembre 2024**.

Article 3 : Une déviation se fera par la Grande Place de Lumbres.

Article 4 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise COLAS.

Article 5 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 6 Décembre 2024

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **6 DEC. 2024**